



**Délibération n° 52 / 2014**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Urbanisme – Voirie – Dénomination de voies publiques.**

Monsieur Cyrille AMIRAULT, Conseiller municipal de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Afin de faciliter la circulation dans le village, il est proposé au Conseil municipal de dénommer :

- « impasse des Landrounes », la voirie desservant le Clos des Landrounes ;
- « chemin des Pivouls », la voirie située entre la rue André Solive et le rond-point de la RD 5.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 16 avril 2014.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 52-2014**

**Objet : Urbanisme – Voirie – Dénomination de voies publiques.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- dénomme « impasse des Landrounes », la voirie desservant le Clos des Landrounes et « chemin des Pivouls », la voirie située entre la rue André Solive et le rond-point de la RD5 ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN